



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

Luxembourg, le 21 FEV. 2019

Madame Marie-Josée Schank-Gensow  
14, rue Faeschent  
**L-9455 FOUHREN**

**N/Réf.: 92596 CD/nb**

Madame,

En réponse à votre requête réceptionnée le 25 janvier 2019 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour l'abattage d'un arbre sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de TANDEL: section FB de FOUHREN (op der Bunn), sous le numéro 295/1046, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. L'abattage sera réalisé sur un terrain inscrit au cadastre de la commune de Tandel, section FB de Fohren, sous le numéro 295/1046, au lieu-dit « op der Bunn », conformément à la demande et aux plans soumis.
2. L'abattage se limitera à 1 arbre.
3. Les travaux d'abattage se feront entre le 1<sup>er</sup> octobre et fin février.
4. L'arbre à abattre sera marqué au préalable du marteau de l'Etat par le préposé de la nature et des forêts (M. Jo André, tél : 621 202 100) qui sera averti avant le commencement des travaux d'abattage.
5. L'arbre sera remplacé sur la parcelle n° 377/1696 de la commune de Tandel, section FB de Fouren par 1 fruitier indigène pour le 15 avril 2020 au plus tard et suivant les instructions du préposé de la nature et des forêts.
6. En cas de reprise moindre de la plantation, un regarnissage annuel sera effectué par vos soins.
7. Le système racinaire des arbres restant en place ne sera pas endommagé et, le cas échéant, ces arbres seront protégés selon les règles de l'art.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations éventuellement requises.

Contre la présente décision, un recours en annulation peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 3 mois à partir de la notification de la présente décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

Mike WAGNER  
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :

- Arrondissement CENTRE-EST
- Commune de TANDEL